

## GUIDE PRATIQUE DU PATURAGE

méthodologie de gestion des parcelles



### L'HERBE PÂTURÉE : L'ALIMENT LE MOINS CHER

Une bonne gestion du pâturage, génère des économies en limitant le recours à la constitution de stock.

La valeur alimentaire d'une prairie diminue au fur et à mesure de l'évolution de l'herbe. L'herbe pâturée au bon stade, est un aliment riche et équilibré :

- **Au stade épi 10cm**, une prairie permanente présente une valeur alimentaire de 0.90 UF/kg de matière sèche (MS) et de 16.7% de matière azotée (MAT).
- Au stade début épiaison, la valeur n'est plus que 0.83 UF/kg de MS et de 13% de MAT.
- Au stade floraison, la valeur chute à 0.60 UF/kg de MS et 9% de MAT.



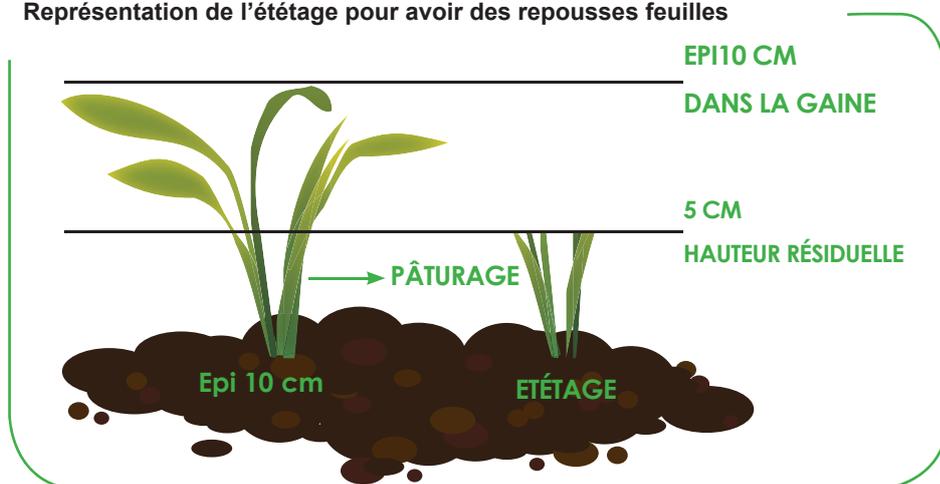
### ESTIMER LA PRODUCTION D'HERBES SUR PIEDS

La production d'herbe sur pied est fonction de sa hauteur et de sa densité. La mesure de la hauteur d'herbe permet d'apprécier la quantité de Matière Sèche disponible au pâturage à raison de 100 kg MS/cm/ha (source INRA).

La quantité d'herbe disponible, se calcule en déduisant une hauteur d'herbe résiduelle lorsque les animaux ont terminé la pâture.

Cette hauteur résiduelle ne doit pas être inférieure à 5 cm (voire 4 cm pour les ovins). En effet les réserves situées dans le bas de la plante sont indispensables pour le redémarrage de la pousse.

#### Représentation de l'évétage pour avoir des repousses feuilles



A partir des hauteurs d'herbe réalisées, soustraire la hauteur d'herbe résiduelle de 5 cm pour estimer le disponible.

*Exemple :*

Hauteur d'herbe mesurée sur une parcelle de 1.4 ha : 14 cm

Soit 14 cm – 5 cm = 9 cm disponible

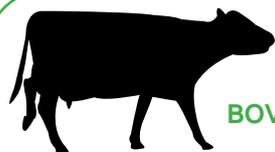
9 cm x 100 kg de MS/cm x 1.4 ha = 1260 kg de MS

### REGLES A RESPECTER POUR LE PATURAGE

- Temps de séjour sur une pâture : 3 à 8 jours
- Temps de repos et de repousse de la pâture : minimum 21 jours
- Cycle de pâturage : généralement pas en dessous de 21 jours
  - Au printemps de 21 jours à 35 jours
  - En été : 30 jours
  - En automne : 40 jours

## CONNAÎTRE LES BESOINS DES ANIMAUX AU PÂTURAGE

Les besoins pour chaque catégorie d'animaux se calculent à partir des UGB en référence à la norme moyenne de **15 kg de matière sèche par jour**.



**BOVINS**

Vache allaitante + veau = 1 UGB  
Vache laitière = 1.1 UGB  
Génisse de + 2 ans = 0.75 UGB  
Génisse 1 à 2 ans = 0.6 UGB  
Génisse de moins 1 an = 0.4 UGB



**OVINS/CAPRINS**

Brebis = 0.15 UGB  
Agnelle = 0.15 UGB  
Agneau d'herbe = 0.05 UGB  
Chèvre = 0.15 UGB

Prévoir un chargement de 25 à 40 ares par UGB en fonction du potentiel moyen des parcelles à pâturer,  
Prévoir un temps de séjour de pâture de 8 à 10 jours maximum et un temps de repos de repousse d'au moins 21 jours.

### Pratique à éviter

#### Sur-pâturer :

Lorsqu'on sur-pâture, la plante peut tripler ou quadrupler son temps de régénéscence ; exception faite pour la période allant de la fin automne à mi-hiver où il n'est pas problématique de descendre très bas.

Le sur-pâturage augmente le risque d'infestation parasitaire.

Pâturer trop bas à pour conséquence un effet nocif sur le système racinaire des plantes et donc altère la pérennité des graminées de la prairie.

#### Sous-pâturer :

Dès qu'on sous-pâture, on perd de la qualité, la valeur nutritionnelle des plantes diminue (énergie et azote), on a du gaspillage car les animaux n'aiment pas consommer des plantes épiées.

## COMPRENDRE LES MÉCANISMES DE POUSSE DE L'HERBE

Les graminées présentent un cycle de production avec :

- **une phase végétative** : l'accumulation de la matière sèche se fait par le tallage et la production de feuilles ; la valeur alimentaire est fournie par le limbe des feuilles.
- **Une phase reproductive appelée montaison** qui correspond à l'accumulation de la matière sèche par l'allongement de la tige au fur et à mesure que l'épi monte. Cette pousse reproductive a lieu au cours du printemps. Lorsque l'épi est sectionné, les repousses suivantes sont feuillues.

Il existe une corrélation étroite entre l'évolution du stade des graminées, et les **sommes de températures**. Il est donc possible de modéliser les différents stades des graminées et de les anticiper pour adapter au mieux le pâturage.

## LA GESTION DES PARCELLES PÂTURÉES.

Le pilotage du premier cycle consiste à terminer le 1er tour de pâturage avant que les hauteurs des épis n'aient atteint 20 cm dans la gaine (cumul de 750°C).

#### Une mise à l'herbe précoce à 300°C

La mise à l'herbe doit être précoce (300 à 350 °C début mars en moyenne) pour bénéficier d'un fourrage de haute qualité, Gérer le déprimage et Finir le 1er cycle au bon stade.

#### Arrêt du déprimage à 550 °C

Le déprimage doit impérativement cesser avant que l'épi mesure 5 cm ( fin mars début avril) ; ce stade est atteint à un cumul de 550°C.

Si l'épi est sectionné par le pâturage, la repousse est feuillue, mais le rendement est divisé par 2.

#### Estimation des jours d'avance à 650 °C

Au cumul de 650 °C, les animaux doivent disposer de 10 à 15 jours de pâture d'avance. Au-delà de 15 jours d'avance, les animaux vont finir le 1er cycle de pâturage dans de l'herbe épiée qui va être gaspillée. Il est préférable de retirer ces parcelles pour les récolter en fauche précoce.

Finir le 1er cycle de pâturage avant 750 °C qui correspond à une hauteur d'épi à 20cm dans la gaine. A ce stade là, il est préférable de dédier la parcelle à la fauche.

### A RETENIR



*15 kg de MS / UGB / jour : besoin alimentaire moyen quotidien au pâturage*

*25 à 40 ares /UGB : Chargement pour le calcul de la surface pâturée.*

*Au-delà de 20 cm de hauteur d'épi : refus au pâturage*

*Hauteur d'herbe préconisée à l'entrée des animaux dans une parcelle : 7 cm minimum à 20 cm maximum*

### CHIFFRES CLÉS : LES SOMMES DE TEMPÉRATURES ET LES ÉVÉNEMENTS SUR LA SURFACE FOURRAGÈRE

Seul le premier apport d'azote sur prairie, destiné à la fauche précoce, se raisonne en base 0°C le 1er janvier et s'effectue à 200°C. En revanche la gestion du pâturage a pour base 0°C le 1er février

- 300°C – 350°C : début de la mise à l'herbe
- 550°C : fin du déprimage
- 650°C : calcul des jours d'avance (prévision de fauche des excédents)
- 750°C : Fin du premier cycle de pâturage sur les parcelles réservées uniquement à la pâture
- 900°C : fauche précoce
- 1150°C : fin du 2<sup>ème</sup> cycle de pâturage
- 1400°C : limite pour la fauche des parcelles (au-delà de cette limite, la valeur des fourrages est médiocre)

Directeur de publication : P. Vergnes  
Chambre d'Agriculture de l'Aude  
Z. A. de Sautès à Trèbes 11878 CARCASSONNE Cedex 9  
services.generaux@aude.chambagri.fr  
Tél : 04.68.11.79.79 - Fax : 04.68.71.48.31

Responsable de la rédaction : C. DESCOUS  
Rédacteurs : Jean-Luc PULL  
Mise en page : Sandrine Galy

Photos© CA11 - Photothèque des Chambres d'agriculture  
Edité par la Chambre d'Agriculture de l'Aude - Janvier 2015